

## Questions orales

**L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà indiqué au député, aucun changement important n'interviendra dans ce service avant d'en discuter de nouveau avec le député et avec la Chambre de commerce de Sidney et Saanich, comme on appelle cette région, je crois, mais il n'est pas question d'interrompre le service.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si le député a d'autres questions, je lui suggère de les inscrire au *Feuilleton*.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

## LE PROJET D'INSTALLATION DU SIÈGE SOCIAL À VANCOUVER

**M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 29 novembre 1971, le très honorable député a annoncé à la Chambre qu'avant deux ans, la Société de développement du Canada aurait son siège social à Vancouver, en Colombie-Britannique. Est-ce toujours l'intention du gouvernement et quand pouvons-nous espérer voir la société s'installer à Vancouver?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas modifié sa politique depuis l'annonce faite à ce sujet.

**M. Reynolds:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire quand la Société de développement du Canada déménagera son siège social à Vancouver, puisqu'il ne reste pas tellement de temps avant novembre et que cela signifie, comme il l'avait déclaré lui-même, la création de centaines d'emplois en Colombie-Britannique?

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

## L'OPPORTUNITÉ DE L'INSTALLATION DE CERTAINS SERVICES EN ALBERTA

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il a dit hier qu'il voulait poursuivre la politique de décentralisation des services de l'État. J'aimerais lui demander s'il envisage de déménager ou d'établir des services du gouvernement dans l'Ouest du Canada, tout particulièrement en Alberta?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il y a déjà eu certaines décentralisations, en faveur de l'Alberta et d'autres provinces.

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

## LE CODE CRIMINEL

## DEMANDE DE RADIATION DE L'AVORTEMENT

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme, en vertu du Code criminel, les avortements ne peuvent se faire que dans les hôpitaux autorisés avec le consentement d'un conseil d'hôpital et que, dans bien des régions, le refus de la part des hôpitaux d'établir de tels conseils crée une situation où d'autres hôpitaux sont surchargés et où les femmes qui veulent un avortement doivent se rendre dans d'autres provinces ou d'autres pays ou être les victimes d'omnipraticiens médiocres ou exerçant leur profession illégalement, le gouvernement envisagera-t-il de rayer l'avortement du Code criminel, rendant ainsi possible la création de cliniques où les médecins compétents pourront pratiquer des avortements légaux.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps du député est écoulé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Le ministre pourrait peut-être répondre brièvement à la question du député.

• (1440)

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit pour rayer la disposition du Code criminel.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Permettez-moi d'ajouter que, à mon avis, le Code criminel ne renferme aucune disposition qui oblige un hôpital ou un particulier à faire des avortements.

**Mme MacInnis:** Le ministre étudiera-t-il au moins l'à-propos d'honorer la promesse faite par son prédécesseur, à savoir que le Parlement aurait la chance de débattre la question?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, cette promesse a été faite il y a plusieurs années et on a depuis lors, à maintes reprises débattu la question dans le pays. Je me demande s'il y aurait avantage à débattre la question actuellement.

\* \* \*

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

## LES EXIGENCES DE LA LOI SUR LES TERRES—LES RESTRICTIONS—LA CHERTÉ DES TERRAINS ET DES MAISONS—DEMANDE D'INTERVENTION

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je veux poser ma question au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme la réglementation actuelle découlant de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne correspond plus à la très forte hausse des prix des terrains et des maisons, le ministre peut-il dire ce que l'on fait pour alléger les restrictions qui gênent les anciens combattants titulaires de certificats d'admissibilité?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question de politique gouvernementale. S'il y a des modifications apportées, nous les annoncerons en temps et lieu.